

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 octobre 2022

D'ORIENTATION ET DE PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR - (N° 343)

Adopté

AMENDEMENT

N° CL99 (Rect)

présenté par

M. Batut, rapporteur pour avis au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées, Mme Lingemann, Mme Poueyto, Mme Thillaye, M. Bru, M. Blanchet, M. Cubertaon et M. Lainé

ARTICLE PREMIER

RAPPORT ANNEXÉ

À la seconde phrase de l'alinéa 88, après le mot :

« sécurité »,

insérer les mots :

« , et notamment en matière de cybersécurité ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vient préciser que l'effort porté en matière de recherche et développement sur l'utilisation des nouvelles technologies, dans le cadre des partenariats avec le monde académique, sera également consacré à la cybersécurité.